

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

REGION DU NORD

DEPARTEMENT DU MAYO - LOUTI

COMMUNE DE FIGUIL

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE TECHNIQUE

STRUCTURE INTERNE DE GESTION
ADMINISTRATIVE DES MARCHÉS
PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

NORTH REGION

MAYO - LOUTI DIVISION

FIGUIL COUNCIL

SECRETARIAT GENERAL

TECHNICAL SERVICE

INTERNAL STRUCTURE FOR THE
ADMINISTRATIVE MANAGEMENT OF
PUBLIC CONTRACTS

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence
N°06/AONO-PU/RN/D42/C-F/SG/ST/CIPM/SIGAMP/2026 du 17/02/2026
Relatif à la Réhabilitation du CSI de BIDZAR

FINANCEMENT : BIP MINSANTE / EXERCICE 2026

1. Objet et type d'Appel d'Offres :

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public au titre de l'Exercice 2026, le Maire de la Commune de FIGUIL, Maitre d'Ouvrage et Autorité Contractante lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour la **Réhabilitation du CSI de BIDZAR**

2. Consistance des travaux :

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres comprennent tous les corps d'état prévus au cadre du devis quantitatif et estimatif notamment :

- *TRAVAUX PRELIMINAIRES*
- *MACONNERIE*
- *MENUISERIE*
- *CHARPENTE-COUVERTURE-PLAFOND*
- *PLOMBERIE - SANITAIRE-ELECTRICITE*
- *PEINTURE*

3. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à égalité des conditions, aux entreprises de la catégorie D de droit camerounais installées au Cameroun.

4. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINSANTE de l'exercice 2026.

5. Délai d'exécution

La durée maximale d'exécution des travaux est de **trois (03) mois**.

6. Allotissement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres ne sont pas subdivisés en lot.

7. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de la présente prestation est de **Quinze millions (15 000 000) francs CFA**.

8. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la **Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) de FIGUIL** sise à la **Commune de FIGUIL**, téléphone : 222 39 70 17 / 699 91 84 81 dès publication du présent avis.

9. Coût d'acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à l'hôtel de ville de la Commune de FIGUIL dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **Vingt Cinq mille (25 000) F CFA** payable uniquement à la recette municipale de la Commune de FIGUIL, représentant les

frais d'acquisition du Dossier. La quittance devra préciser le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boîte Postale, Téléphone, Fax, E-mail.

10. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics et dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à cent cinquante mille (150 000) francs CFA et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres.

Le dit cautionnement doit être accompagné d'un récépissé de consignations délivré par la caisse de dépôt et de consignations (CDEC), conformément à la Lettre Circulaire N°000019/LC/MINMAP du 05 Juin 2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de consignment des cautionnements sur les marchés publics.

En cas de chèque-banque ou chèque certifié délivré en lieu de place et place du cautionnement, le dit cheque doit être libellé à l'ordre de la Caisse des Dépôts et consignations pour le compte du Maître d'Ouvrage et transmis à la CDEC par l'Etablissement financier dans un délai d'au moins sept (07) jours ouvrables avant la date de l'ouverture des plis.

L'absence de la caution de soumission tel que ci-dessus décrite, entraînera le rejet pur et simple de l'offre.

Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente.

La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable

11. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au ouvrables à la **Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics de FIGUIL** sise à la **Commune de FIGUIL** au plus tard le **17/03/2026 à 10 heures** et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°06/AONO-PU/RN/D42/C-F/SG/ST/CIPM/SIGAMP/2026 du 17/02/2026
Relatif à la Réhabilitation du CSI de BIDZAR
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de (03) mois précédant la date de dépôt des offres

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de 1^{er} Ordre ou compagnie d'assurance.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. Elle aura lieu le **17/03/2026 à 11 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics placée auprès de la Commune de FIGUIL.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée de leur choix, ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation des Offres

Les Offres seront évaluées sur la base des critères ci-après :

▪ Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

1. Fausse déclaration, manœuvres frauduleuses ou pièce falsifiée ;
2. Absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres, du cautionnement de soumission timbré, accompagné du récépissé de consignment délivré par la CDEC conformément à la Lettre Circulaire N°000019/LC/MINMAP du 05 Juin 2024 ;
3. Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif au-delà de 48 heures après l'ouverture des plis ;
4. Note technique inférieure au seuil minimal requis (70%);
5. Absence de l'attestation de catégorisation (catégorie D) ou Récépissé de dépôt de demande de Catégorisation D ;
6. Non-conformité au modèle de soumission ;
7. Offre financière incomplète et l'absence d'un prix unitaire quantifié ;
8. Absence d'une Déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un chantier les 3 dernières années et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établies par le MINMAP ;
9. Absence de la charte d'intégrité ;
10. Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses sociales et environnementales

▪ Critères essentiels

L'évaluation des Offres techniques se fera selon une grille de notation binaire (oui/non) et porteront à titre indicatif sur :

1. La méthodologie d'intervention et d'exécution des travaux **05 oui/non** ;
 2. Présentation générale de l'offre **01 oui/non** ;
 3. Visite des lieux **02 oui/non** ;
 4. Les preuves d'acceptation des conditions du marché **02 oui/non** ;
- Seuls les Soumissionnaires ayant obtenu au moins 70% de OUI seront qualifiés pour la suite de la procédure et verront leur Offre financière analysée soit **07 oui sur les 10 possibles**

15. Attribution du marché

L'autorité contractante attribuera le marché au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins disante et remplissant les capacités financières, techniques et administratives requises résultant des critères dits essentiels ou ceux éliminatoires.

16. Nombre maximum de lots

Un Entrepreneur sera attributaire du seul lot disponible.

17. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

18. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires sur l'Appel d'Offres peuvent être obtenus aux heures ouvrables au à la **Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics de FIGUIL** sise à la **Commune de FIGUIL**.

NB : Pour tout acte de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25/ 699 37 07 48.

Copie :

- Préfet/ML ;
- ARMP ;
- MINMAP/ML ;
- DD/MINEPAT/ML ;
- MINDEVEL/ML
- Président CIPM/FGL ;
- RM/FGL
- Affichage
- CHRONO/ARCHIVES.

FIGUIL, le **27 FEV 2026**
Le Maire de la Commune de FIGUIL
(Maitre d'Ouvrage),



Mana Messingue

Page 6 sur 91